Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 011-251101549-20261008-CS_DELIB64_2026-DE

# LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**L'an deux mille vingt-six, le huit octobre, à quatorze heures et trente minutes,** le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des conférences Roger Adivèze, dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Aude, à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR EPTB Aude.

Nombre de délégués en exercice : 50
Nombre de délégués présents ou représentés : 31
Date de convocation du Comité : 28 septembre 2026

**Délégués présents** :

Département de l'Aude : Mme Magali VERGNES ; Mme CHALAVOUX Joëlle ; M. Daniel DEDIES ;
SMAH Haute Vallée de l'Aude : M Jean Régis GUICHOU ; M. Pierre BARDIES ; M. Jean Louis CARBONNEL ; M. Jean Louis ARIBAUD
SIAH Fresquel: Mme Céline MEINIER ; M. François DEMANGEOT ; M. Jean Paul TABARLY
SM Aude Centre : M. Christian MAGRO ; Mme Bernadette SIRE ; M. Michel SGIAROVELLO
SB Orbieu Jourres : M. André HERNANDEZ ; Mme Marilyse RIVIERE ; Mme Christine LATTORE ; M. Xavier BEDOS
SM du Delta de l'Aude : M. Xavier BELART ;
SB de la Berre et du Rieu : M. Michel JAMMES ; M. Michel DIAZ ; M. Olivier DELER
SIAH Corbières Maritimes : Mme Marie Laure BOYER CORCUFF
Communauté de Communes du Limouxin : Mme Nicole SOCQUET JUGLARD
Carcassonne Agglo : Mme Jeannine GARINO ; M. Jacques FABRE ; M. Eric MÉNASSI ; M. Patrick SCHMITH ;
Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois : M. Serge MARRET ; M. Christian ROIG ;
Le Grand Narbonne : Mme Marie Christine THERON-CHET ; M. Grégory DELFOUR

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 011-251101549-20261008-CS_DELIB64_2026-DE



M. Gregory DELFOUR a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE « OPERATION DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES D'INONDATION ET D'AMENAGEMENT DU LIT ET DES BERGES DES COURS D'EAUX ET LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES AU SEIN DU BASSIN VERSANT AUDE – CENTRE (TRAPEL, AUDE ET ORBIEL)**

Dans le cadre de la convention foncière signée le 30 mars 2023, ayant pour objectif la réhabilitation des communes et d'aménagement des lieux habités suites aux crues historiques de 2018, des acquisitions foncières ont été réalisées sur les communes de Trèbes et Villegailhenc depuis octobre 2024.

Le premier avenant signé le 5 mai 2025 avait prévu la modification du périmètre sur les communes de Trèbes et Villegailhenc mais le projet d'aménagement des berges sur cette seconde commune n'était pas encore suffisamment défini pour que le périmètre des acquisitions puisse être délimité de manière certaine.

L'avancée des dernières études a conduit à faire évoluer les projets de travaux et nécessite une adaptation du périmètre sur la commune de Villegailhenc uniquement.

Il convient donc d'intégrer ces modifications en modifiant le périmètre de la convention initiale dans l'annexe 7.

Par ailleurs et afin de prendre en considération l'évolution rédactionnelle des conventions foncières à signer avec l'EPF d'Occitanie, le présent avenant complètera et/ou modifiera également les articles et annexes de la convention initiale suivants :

- 1. Modalités d'intervention opérationnelle
- 2. Modalités de pilotage de la convention et de suivi après cession

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Président à signer cet avenant joint à la présente délibération.

Le comité Syndical, à l'unanimité des voix :

**AUTORISE** le Président à signer la convention : « OPERATION DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES D'INONDATION ET D'AMENAGEMENT DU LIT ET DES BERGES DES COURS D'EAUX ET LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES AU SEIN DU BASSIN VERSANT AUDE – CENTRE (TRAPEL, AUDE ET ORBIEL) »

**AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 011-251101549-20261008-CS_DELIB64_2026-DE



*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.*
*Pour extrait conforme*

**Eric MÉNASSI**

**Président du SMMAR EPTB AUDE**

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr